

Bilan avril 2020

Après les deux premiers mois de l'année 2020 marqués par un niveau élevé du nombre de dossiers déposés, les 15 derniers jours de mars se sont soldés par une baisse de l'activité, corrigée en avril par une hausse générale de tous les indicateurs.

1/4 des démarches publiées sur mars et avril sont liées au COVID19.

Après la baisse de 12 % entre février et mars, le nombre de dossiers déposés s'est accru de 7 % en avril avec plus de 75 000 dossiers déposés (Plus de 100 000 dossiers commencés).

Sur les 4 premiers mois de l'année, **ce sont donc plus de 300 000 dossiers de déposés, le double de 2019 sur la même période.**

Le **nombre de démarches publiées sur les 4 premiers mois (701) reste élevé.** Après une baisse en février et mars, le nombre de démarches publiées est en effet à la hausse.

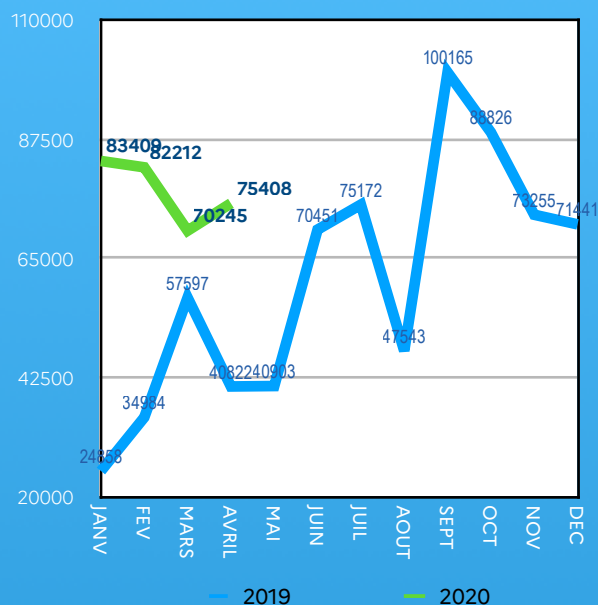
Les démarches publiées sur les 4 derniers mois résultent de 205 organismes publics.

Le nombre de démarches « actives » fin avril reste au même niveau depuis le début de l'année, autour de 800 (nombre de démarches accessibles en ligne qui ont au moins 5 dossiers de déposés par mois).

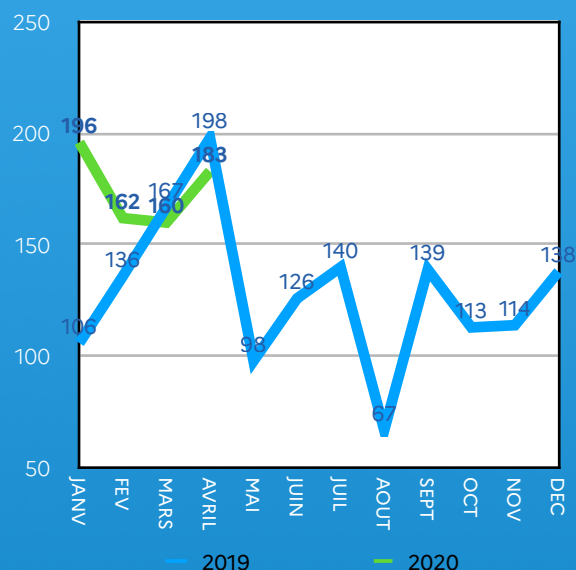
90 démarches sur 343 publiées sur mars et avril, soit 1/4, sont liées au COVID 19. (voir liste)

40 organismes publics ont ainsi mis en oeuvre des démarches dans le cadre de l'urgence sanitaire, soit pour déployer des procédures spécifiques (fonds d'aides, suivi des cohortes..) **soit pour procéder à une dématérialisation de démarches papiers, afin de garantir la continuité du service public et le télétravail des agents.**

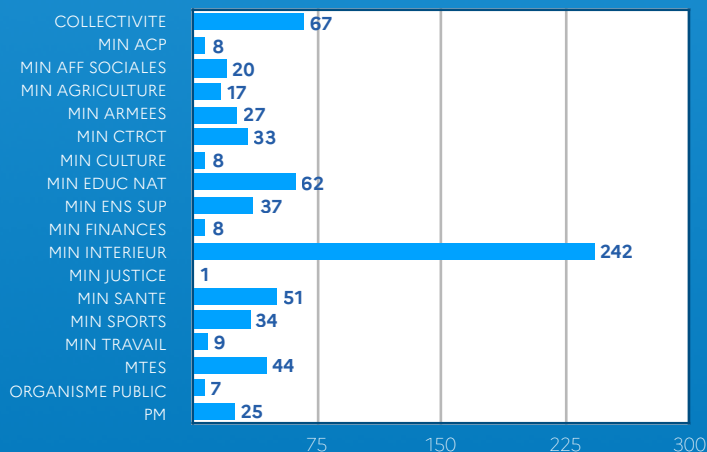
Nombre de dossiers déposés



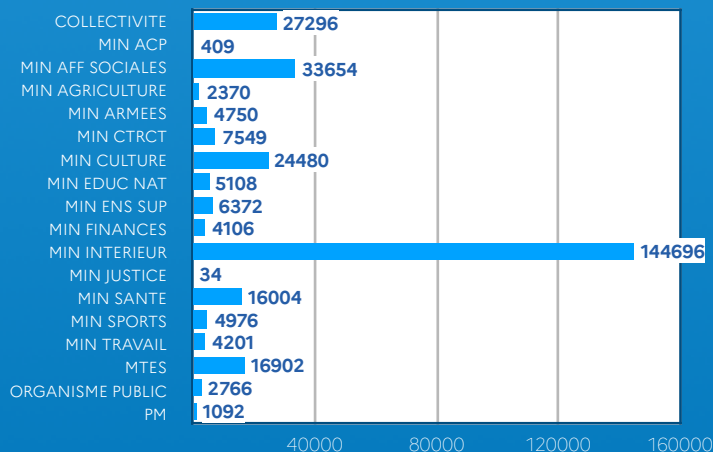
Nombre de démarches publiées



Démarches publiées entre janvier et avril 2020



Dossiers déposés depuis le début 2020 par type de services



DS et la sécurité

- La commission d'homologation RGS, en présence du RSSI des Services du Premier Ministre, a ré-homologué DS le 20 janvier pour une période de 1 an.

DS et la protection des données personnelles

- Depuis la mi février, le dispositif de suppression des dossiers a été déployé. Après avoir concerné les dossiers anciens non déposés (en brouillon), il concerne à présent les dossiers déposés non instruits.
- Cette suppression va s'étendre progressivement aux dossiers instruits**
- En parallèle, DS déploie une nouvelle API en Graph QL afin de faciliter la récupération des dossiers, compatible avec les systèmes d'archivage.

Retours

Préfecture et Conseil Département de l'Eure ouvrent un portail pour aider les collectivités

4 millions d'euros pour aider les maires à relancer l'économie locale

Mise à jour le 27/04/2020

Pour relancer l'économie locale, la Préfecture et le Conseil départemental de l'Eure ouvrent aujourd'hui une plateforme de financements exceptionnels dotée de 4M€. Son but : aider les communes à lancer rapidement pléthore de chantiers de moins de 80 000€ et ainsi garantir rapidement du travail aux TPE et PME locales.

Soutenir les maires, contribuer à la relance économique, privilégier les petites et moyennes entreprises locales ; tels sont les objectifs du dispositif d'aides exceptionnelles, mis conjointement en place par le Département et la Préfecture de l'Eure.

"Face à la crise sanitaire liée au Covid-19, nous devons agir à notre niveau, pour redynamiser l'économie locale", expliquent Pascal Lehongre, Président du Département et Jérôme Filippini, Préfet de l'Eure.

Pour ce faire, une enveloppe de 4 millions d'euros est mise à disposition des communes pour leur permettre de boucler le financement de projets d'un montant ne dépassant pas 80 000€ HT. Ce plafond va permettre à la fois de démultiplier les chantiers sur tout le territoire et d'entrer plus spécifiquement dans le champ d'intervention des petites et moyennes entreprises.

Toutes les communes euroises sont éligibles à ce fonds d'aide exceptionnel qui doit permettre de répondre à des besoins d'intérêt général nouveaux, ou à des projets communaux qui n'avaient pas pu être retenus précédemment, en raison de crédits limités. Les investissements qui seront prioritairement retenus sont ceux qui relèvent de :



Bonjour,

Grâce à démarches-simplifiées, nous avons pu mettre en ligne ce matin la procédure d'aide d'urgence numérique, et ce travail a été réalisé en moins d'une semaine ! Les étudiants défavorisés de Saint-Étienne vont pouvoir, grâce à cette procédure, bénéficier d'une aide à l'achat d'un ordinateur pour pouvoir terminer leur année universitaire.

Je tenais donc à vous remercier infiniment pour votre support et votre réactivité. Bravo à toute l'équipe pour cet outil vraiment super, très convivial pour les usagers comme pour les gestionnaires. A consommer sans modération !

Université de Saint-Etienne

TOUT EN NEWS

Sur 4 mois

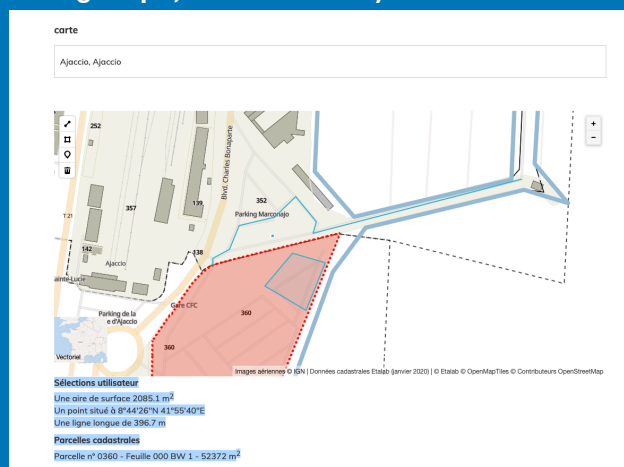
- 1000 nouveaux administrateurs (sur 6000)
- 5300 nouveaux instructeurs (sur 27000)
- 210 élèves des IRA de formés

Amélioration continue

- Accessibilité: Activation de l'impression papier d'un formulaire vierge d'une démarche dès la page de présentation**
- Horodatage des dossiers**
- Les experts peuvent rajouter des PJ dans leurs avis**
- Accès à l'APIENTREPRISE, avec mise en oeuvre d'un dispositif sécurisant l'accès des données « sensibles » aux seuls agents traitants (attestations fiscales et sociales)**

En test

- Le nouveau module de carto, réalisé grâce au financement de la DGLNA offre de nouvelles fonctionnalités (traits, sélections multiple, image topo, nv référentiels.)**



En développement:

- Intégration de référentiels externes (prof santé)**